

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 855

présenté par

M. Lucas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier,
Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie,
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 14 C

Supprimer les alinéas 5 à 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Les auteurs de cet amendement s'opposent à l'extension de la possibilité d'assignation à résidence de 90 jours à 135 jours. Cette mesure est tout à fait disproportionnée au regard de l'objectif poursuivi notamment en l'absence de menace grave avérée pour l'ordre public.